

**SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES  
PROGRAMMES D'ÉCHANGES D'ÉTUDIANTS**

Félicitations, vous avez été sélectionné par votre université pour déposer votre candidature au programme d'échange à l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs !

Nous vous demandons de bien lire attentivement les informations suivantes avant de compléter votre demande.

**DATE LIMITE DE L'ENREGISTREMENT EN LIGNE DES DOSSIERS À L'ENSAD**

Le 15 mai 2016

(Pour le semestre d'automne 2016 et / ou celui de printemps 2017)

Votre dossier doit être enregistré avant cette date

**ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Vous devrez soumettre avant le 15 mai 2016 en ligne votre dossier de candidature. Ce dossier doit comprendre :

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

Formulaire de demande de participation approuvé et signé par l'établissement d'attache et signé par

- Lettre de motivation en français décrivant les objectifs poursuivis en participant au programme d'échange.
- Curriculum vitae.
- Portfolio (minimum 12 travaux) pour les 10 programmes d'enseignement.

**CHOIX DE PROGRAMME D'ÉTUDES À L'ENSAD**

Le choix du programme et le choix des cours à l'ENSAD seront confirmés à lors de la rentrée à l'ENSAD et être conformes avec l'accord établi dans le cadre du protocole d'entente entre l'ENSAD et votre établissement d'attache.

Vous devrez faire une sélection de cours uniquement parmi les cours offerts dans ce programme d'études.

Les dates de début et de fin des cours seront confirmées dès la confirmation de votre admission à l'ENSAD. Nous vous suggérons de consulter le calendrier académique de l'ENSAD

**CHOIX DE COURS**

Tous les cours choisis doivent faire partie d'un seul et même programme d'études (formation)

Les informations sur les programmes d'études se trouvent sur le site Internet de l'ENSAD à la page cursus, dans le livret de l'Étudiant.

Cours à suivre et horaires

Le semestre des cours offerts à l'ENSAD comptent pour trente crédits.

Pour chaque crédit, il faut compter environ 25 heures d'apprentissage en dehors des heures de cours passées en classe.

### **Calendrier Académique**

#### *1er semestre*

15 semaines de cours, du 1er lundi d'octobre au 3e vendredi de janvier.

Vacances de Noël : 2 dernières semaines de décembre.

Rendu des notes : le dernier vendredi de la fin du 1er semestre pour les cours auxquels vous êtes inscrit. Vous trouverez à la fin de ce livret le formulaire de notation à faire compléter et signer à la fin de chaque semestre par l'enseignant responsable du cours (cf. annexe 1).

Un certificat de stage sera établi à partir des formulaires de notation que vous aurez remis à la responsable des relations internationales de l'École.

Ce certificat mentionnera l'ensemble des cours auxquels vous avez assisté et précisera le nombre de crédits obtenus lors de votre séjour d'études à l'ENSAD. Un délai de 15 jours est prévu pour la délivrance de ce certificat.

A la fin du 1er semestre et avant le début du 2e semestre, une semaine intermédiaire est prévue pour les Portes ouvertes de l'École et les commissions d'évaluation.

#### *2e semestre*

15 semaines de cours du dernier lundi de janvier à la fin de la dernière semaine de mai.

Vacances d'hiver : 1 semaine à la fin février

Vacances de printemps : 3e semaine d'avril

Dates des inscriptions : 4e semaine de janvier

Rendu des notes : dans la 3e semaine de mai

Rendu des notes : fin du 2e semestre pour les cours auxquels vous êtes inscrit. Vous trouverez à la fin de ce livret le rapport d'évaluation à faire compléter et signer par l'enseignant responsable du cours (cf. annexe 2).

Vous devez obligatoirement vous inscrire à temps complet quel que soit votre niveau d'études. La présence aux cours est obligatoire.

Aucun étudiant ne sera autorisé à arriver plus d'une semaine après le début des cours.

Système de notation et relevés de notes

Les relevés de notes sont remis par la responsable des relations internationales environ 15 jours après la fin du semestre.

Les étudiants qui séjournent à l'ENSAD pour deux trimestres recevront un relevé de notes pour chacun des semestres.

### **Stages en entreprise**

L'EnsAD ne peut fournir aux étudiants étrangers de convention pour les stages en entreprises.

Ce document doit être proposé par son institution d'origine

### **Pour le séjour à Paris**

Dès réception de l'acceptation de votre candidature à un séjour d'études à l'ENSAD il vous faut vous mettre en quête d'un hébergement.

Afin de faciliter l'accueil des étudiants étrangers, la Cité internationale universitaire de Paris met en place avec le concours de la Ville de Paris une structure dédiée aux étudiants primo arrivant, qui regroupe en un même lieu les antennes des divers services publics qui traitent sur place les demandes. Cette structure permet aux étudiants étrangers, à partir du début septembre et jusqu'au début décembre, d'effectuer des démarches administratives dans de bonnes conditions. Maison internationale, 17, boulevard Jourdan 75014 ; tél. : + 33 (0) 1 70 08 76 30.

La cellule d'accueil internationale du CROUS tient également une permanence des services d'accueil des étudiants étrangers. Ce service est animé par une équipe multilingue (français, anglais, espagnol, portugais, allemand, bulgare, hindi, russe, chinois, arabe). Les accueillants informent et conseillent les étudiants sur toutes les questions pratiques liées à leur mobilité.

CROUS : 33, avenue Georges-Bernanos 75005 Paris de 9h15 à 16h30 sauf les week-ends.

Les services publics représentés dans cette structure d'accueil sont :

1. L'Office français de l'immigration et de l'intégration
2. la Préfecture de Police
3. La Caisse d'allocations familiales (CAF)
4. La LMDE (la mutuelle étudiante)